



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADULTES

Les adhérents doivent respecter la période d'inscription qui est de 30 jours à compter du 01 septembre de chaque année.

Les dossiers d'inscriptions doivent être déposés avant la fin du délai d'inscription, sinon cette dernière sera annulée par les membres de l'association.

Tous les adhérents doivent être présents à la réunion de répartition des horaires de classe organisée par l'association en début d'année.

Les adhérents doivent respecter les horaires d'entrée et de sortie des cours.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'établissement, en dehors des horaires des activités de l'association.

Les adhérents sont tenus de prévenir toute absence avant le début des cours, et les membres de l'association se donnent le droit de prendre les mesures qu'ils jugent adéquates contre toute absence répétée, non signalée ou non justifiée.

L'adhérent est porté responsable pour tout matériel endommagé. Tout adhérent à qui a été remis un livre de l'association doit en prendre soin (en cas de détérioration ou perte, le livre doit être remplacé ou remboursé).

Chaque adhérent doit être muni de son matériel scolaire (cahier, stylos, ardoise, livre ...). Toute indiscipline, discrimination ou agressivité verbale ou physique n'est pas tolérée, et entraînera en cas de renouvellement, une exclusion momentanée ou définitive de l'adhérent.

Tout adhérent perturbateur nuisant au bon déroulement des cours, sera sanctionné par un avertissement et peut être exclu de la classe.

Au bout de trois avertissements oraux, l'adhérent concerné sera convoqué par la direction.

En cas de multiples avertissements ou de non réponse après convocation, l'adhérent ne sera plus admis en et peut être renvoyé définitivement.

La direction ne peut recevoir les adhérents que sur rendez vous.

Fait à :

Le :

Nom de l'adhérent:

Signature (précédé de la mention **lu et approuvé**):